

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2016/Vi

Séance du 06 septembre 2016

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 09 août 2016 pour la session ordinaire du mardi 06 septembre 2016

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire Gérard KELLE :

Michel THOMAS - Stéphane ERMANN Adjoints, Fabrice LEROUX - Marie MEREL – Flavien SINGERLE – Didier DEVANTAUX - Chantal LECRIVAIN – Jean-Bernard BERGER- Marie-Line RICHE – Emmanuel AUBRY– Jean-Claude SANDONATO conseillers municipaux.

Absents excusés : Nathalie JAMBOIS – Romain KELLE

ORDRE DU JOUR :

2016/VI/1 : Participation financière des Conseils de Fabrique (Ctés de paroisses St MAMERT- St Blaise) aux travaux du presbytère (rénovation cuisine et salle de bains)

2016/VI/2 : Participation financière des communes hors regroupement pédagogique aux frais de fonctionnement des écoles.

2016/VI/3 : Avis du conseil sur le projet de périmètre de protection modifié autour du château (PPM)

2016/VI/4 : Alimentation en eau de la propriété HARBORTH (ancienne gare)

2016/VI/5 : Gîte : partenariat avec Moselle Tourisme en 2017

2016/VI/6 : Chapiteaux : modalités de mise à dispositions aux particuliers.

2016/VI/7 : Comptes-rendus et suivi des dossiers :

- Travaux ; gîte, salle socio-éducative ; bilan 2014 ; 2016.

2016/VI/1 : Participation financière des Conseils de Fabrique (Ctés de paroisses St MAMERT-ST BLAISE aux travaux e presbytère (rénovation cuisine et salle de bains)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite des travaux de rénovation du presbytère pour lesquels la commune a assuré la maîtrise d'œuvre, il convient de recouvrer le coût de ces travaux auprès des Fabriques composant les Communautés de Paroisses de Saint-Blaise et Saint Mamert.

La somme à répartir correspond au montant hors TVA des travaux diminué des éventuelles subventions obtenues pour cette opération. La contribution financière est calculée proportionnellement au nombre d'habitants des communes desservies ; la commune supplée la Fabrique en cas d'insuffisance de ressources.

Le conseil Municipal autorise le Maire à demander la participation financière aux conseils de Fabrique concernés AVRICOURT - FOULCREY - ST GEORGES - IBIGNY- BATAVILLE - RECHICOURT LE CHATEAU - MOUSSEY et MONCOURT – LEY – DONNELAY – BOURDONNAY – OMMERAY – MAIZIERES les VIC – LAGARDE – AZOUDANGE.

Le conseil de Fabrique Réchicourt le Château ayant obtenu une subvention de 500,00€ de l'association *Notre Dame de Metz*, la commune est autorisée à récupérer cette somme et d'en tenir compte dans son état de répartition des frais.

2016/VI/2 : Participation financière des communes hors regroupement pédagogique aux frais de fonctionnement des écoles.

Il est décidé qu'à partir de l'année scolaire 2016 /2017, les frais liés au fonctionnement de l'école primaire, supportés par la commune de Réchicourt-le-Château dans le cas où elle accueille des élèves domiciliés hors Regroupement Pédagogique AVRICOURT 57 / AVRICOURT 54 /RECHICOURT-LE-CHATEAU, seront répartis auprès des communes d'origine des élèves. Le mode de répartition sera défini ultérieurement.

2016/VI/3 : Avis du conseil sur le projet de périmètre de protection modifié autour du château.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération du 07 octobre 2014 a approuvé le projet de modification du périmètre de protection autour du château établi par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle.

L'enquête publique relative à ce projet s'est déroulée du 25 avril au 24 mai 2016. Aucune observation n'a été notée et le commissaire enquêteur, Monsieur Roland KLEIN a rendu son rapport avec conclusions. Il a émis un avis favorable sur le projet de modification du périmètre de protection autour du château.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le PPM, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique et après avoir entendu le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-60,
Vu le code du Patrimoine et notamment l'article L.621-30-1,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 octobre 2014,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
Vu le compte-rendu du 17 décembre 2015 de la commission régionale du patrimoine et des sites

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

• approuve le projet de Périmètre de Protection Modifié autour du château tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Ce document sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.

2016/VI/4 : Alimentation en eau de la propriété HARBORTH (ancienne gare)

A prévoir une réunion des membres de la commission Moussey / Réchicourt pour ce projet : Etude de faisabilité, devis.

2016/VI/5 : Gîte : Partenariat avec Moselle Tourisme en 2017.

Le Maire informe qu'à compter de 2017 il n'y aura malheureusement plus de service de réservation Moselle Tourisme. L'activité commerciale ne sera pas reprise par la nouvelle agence Moselle attractivité mise en place auprès du Comité du Tourisme à Metz. La commune devra gérer seule ses locations de gîte à moins qu'un nouveau partenaire au sein de Gîte de France accepte cette mission.

2016/VI/6 : Modalités de mise à disposition des chapiteaux aux particuliers

Il est convenu d'établir un nouveau règlement pour la mise à disposition des chapiteaux pour les besoins des festivités associatives et pour ceux des particuliers. Plusieurs points à revoir concernant les conditions générales de prêt du matériel :

- service d'un ouvrier communal,
- assurance du matériel par le locataire,
- intervention d'une association locale pour la gestion de ce service.

2016/VI/7 : compte rendus et suivi des dossiers « travaux, gîte, salle des fêtes, travaux du conseil municipal 2014 - 2016

Point sur le reste à faire (L'état des travaux faits ou programmés ayant été remis aux conseillers municipaux)

1° Travaux de voirie :

- Route de la Grande Ecluse : prévoir la signalisation routière (circulation des véhicules, limitation de vitesse).
- Aménagement du chemin de la Maladrie à l'occasion de « La journée citoyenne » fixée au 01.10.2016.

2° travaux de bâtiments :

GITE

- Le changement des portes coulissantes entre le couloir et la cuisine.
- Achat de chaises pour remplacer celles du salon.

SALLE SOCIO-EDUCATIVE

- Changement de la sono,
- Prévoir la révision du règlement, (notamment concernant le prix à payer par le locataire en cas de manque ou de bris de vaisselle.

3° Bilan 2014-2016 : La discussion sur ce sujet est remise à une date ultérieure.

Suivent les signatures,

KELLE Gérard,	
THOMAS Michel,	
ERMANN Stéphane,	
JAMBOIS Nathalie,	excusée
DEVANTAUX Didier,	
LEROUX Fabrice,	
MEREL Marie,	
SINGERLE Flavien,	
KELLE Romain,	excusé
LECRIVAIN Chantal,	
BERGER Jean-Bernard,	
RICHE Marie-Line,	
AUBRY Emmanuel,	
SANDONATO Jean-Claude.	